

> La mobilité à Québec

Mesures d'apaisement de la circulation
Vieux-Québec

Été 2025



Service du transport et de la mobilité intelligente
11 mars 2025

Plan de la présentation

1. Mise en contexte
2. Projet réalisé en 2024
3. Zones piétonnes - Été 2025
4. Apaisement de la circulation sur la rue Saint-Louis
5. Gestion de la circulation 2.0
6. Chantiers dans le Vieux-Québec
7. Prochaines étapes

1

Mise en contexte



Mise en contexte

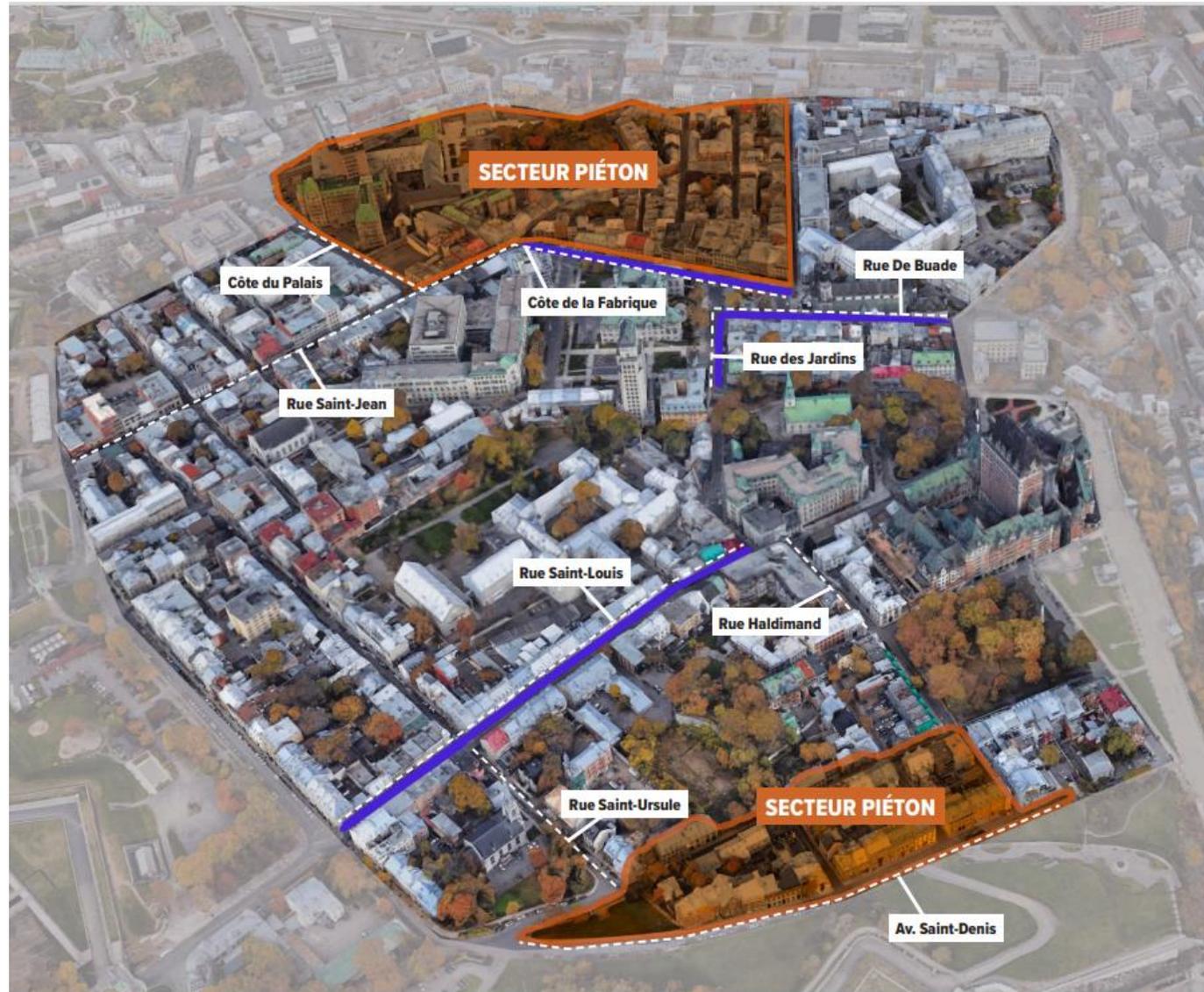
- Des **zones piétonnes** et des **mesures d'atténuation** de la circulation sont déployées dans le Vieux-Québec depuis 2023
- Ces mesures visent à **améliorer la cohabitation** entre les divers usagers de la route (véhicules, piétons, cyclistes) et font écho aux différents exercices de planification réalisés au cours des dernières années
- Cette démarche s'inscrit dans un **cadre évolutif et d'amélioration continue** par lequel les interventions annuelles sont bonifiées par le retour d'expérience des années précédentes
- Des mesures mises en œuvre au cours des dernières années **seront bonifiées** et de nouvelles interventions seront réalisées en 2025

2

Projet réalisé en 2024



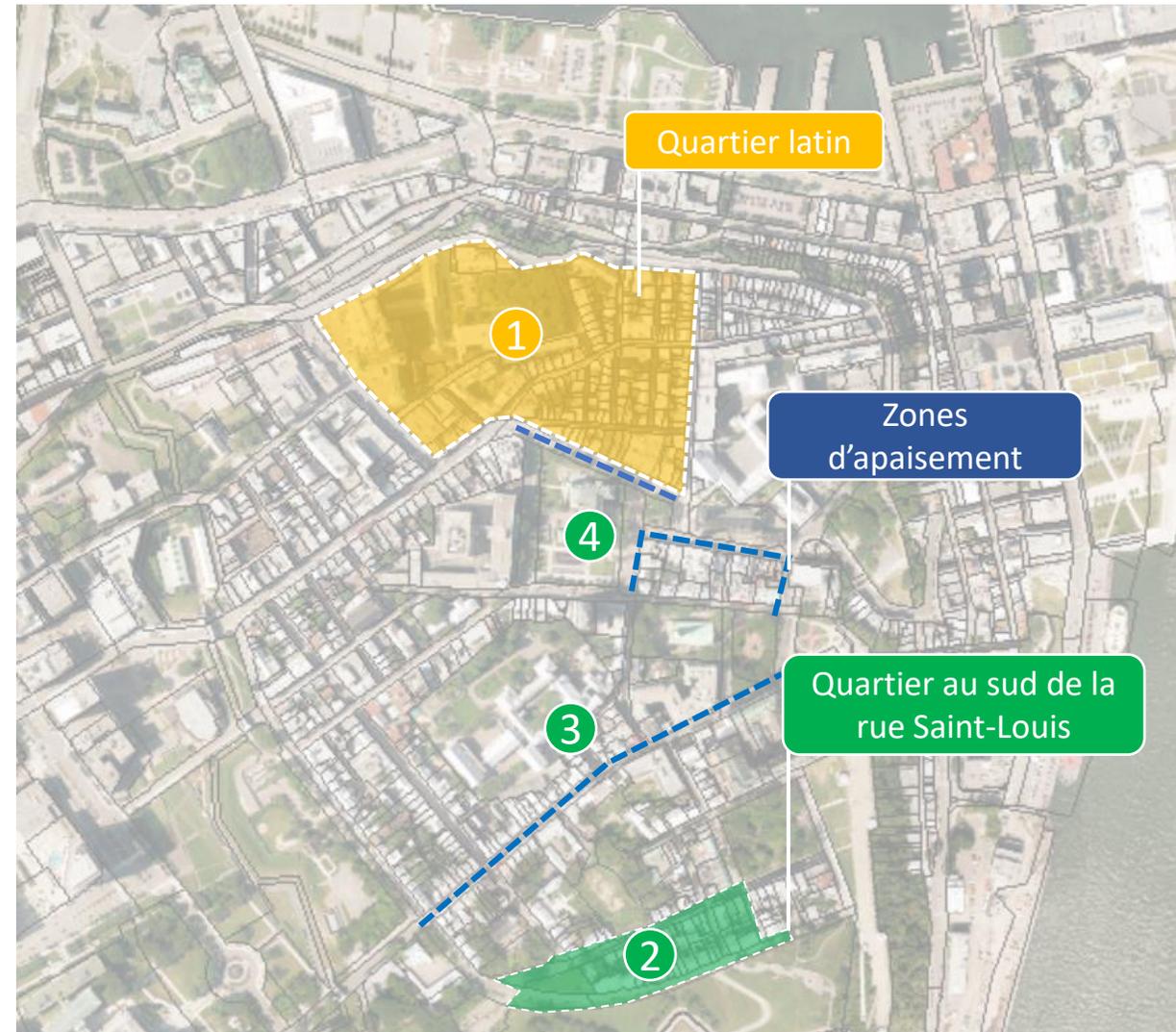
Carte des mesures d'atténuation et zones piétonnes 2024



Portée du projet 2024

Quatre composantes

1. Zone piétonne au nord de la côte de la Fabrique (Quartier latin)
2. Zone piétonne au sud de la rue Saint-Louis
3. Mesures d'apaisement de la circulation sur la rue Saint-Louis
4. Occupation des voies de stationnement sur la rue De Buade, la rue des Jardins et la côte de la Fabrique



Portée du projet

Zones piétonnes

- Mercredi 26 juin au vendredi 23 août 2024
- Lundi au dimanche de 11 h à 24 h

Rue Saint-Louis

- Mercredi 26 juin au vendredi 23 août 2024
- En tout temps

Rue De Buade, rue des Jardins et côte de la Fabrique

- Vendredi 17 mai au lundi 14 octobre 2024
- En tout temps



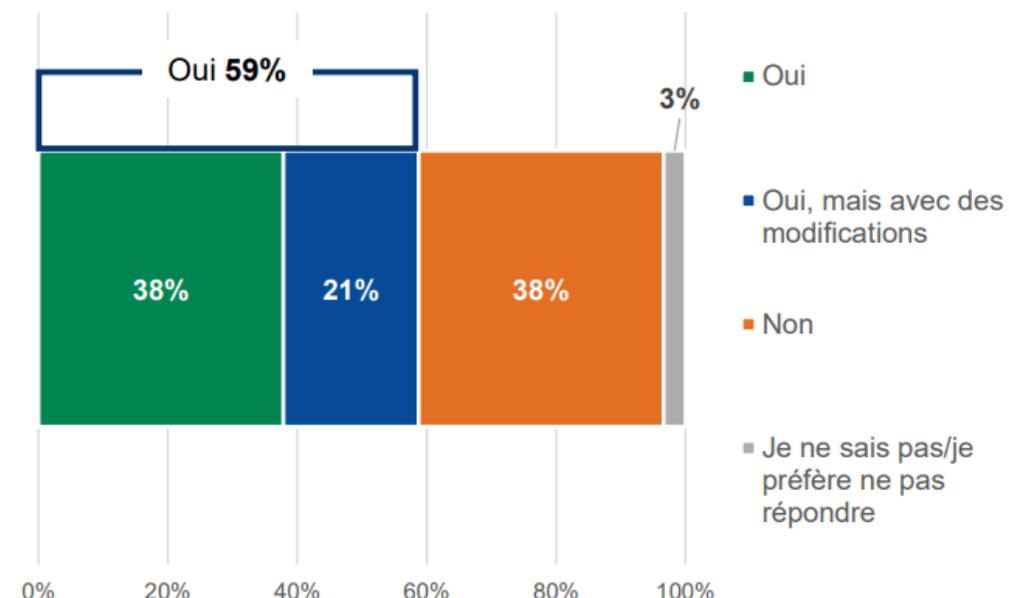
Démarche d'évaluation du projet pilote 2024

Principaux constats du questionnaire* et des ateliers d'échanges

- La majorité des répondants souhaitent voir le projet de zones piétonnes revenir.
- Taux de satisfaction est en hausse entre 2023 et 2024.
- Les améliorations suggérées incluent : la révision du périmètre, des règles d'accès, la barrière automatique et de la communication.

*Un total de 251 personnes a répondu au questionnaire.

Souhait de voir le projet de zone piétonne du Quartier latin répété l'année prochaine



Base : les répondants qui ont évalué la zone piétonne du Quartier latin (n=179)

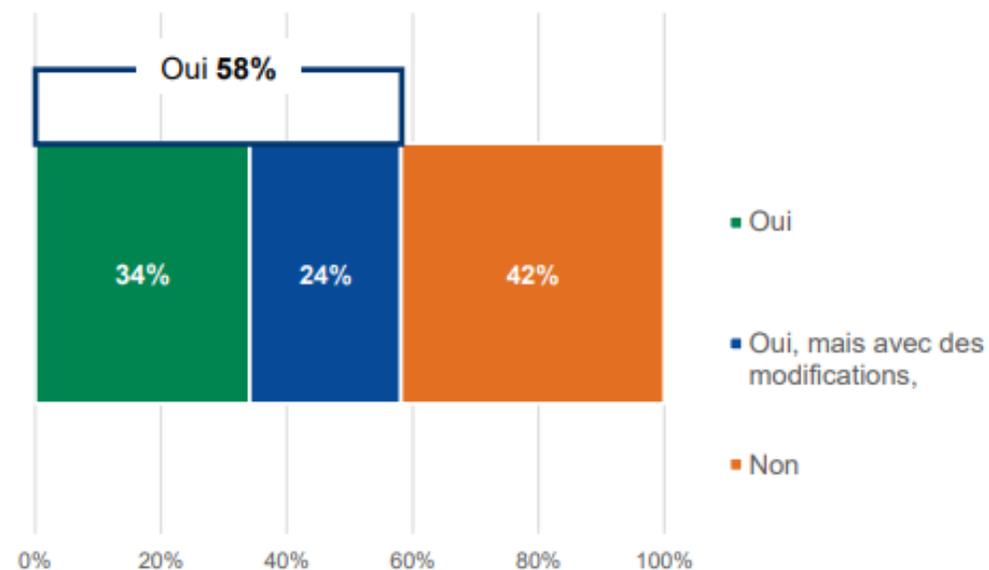
Démarche d'évaluation du projet pilote 2024

Principaux constats du questionnaire* et des ateliers d'échanges

- Sentiment de sécurité et de calme dans le quartier
- Amplification du trafic sur la rue Saint-Louis
- Non respect de la signalisation par les touristes et les taxis

*Un total de 251 personnes a répondu au questionnaire.

Souhait de voir le projet de zone piétonne au sud de la rue Saint-Louis répété l'année prochaine



Base : les répondants qui ont évalué la zone piétonne au sud de Saint-Louis (n=129)

3

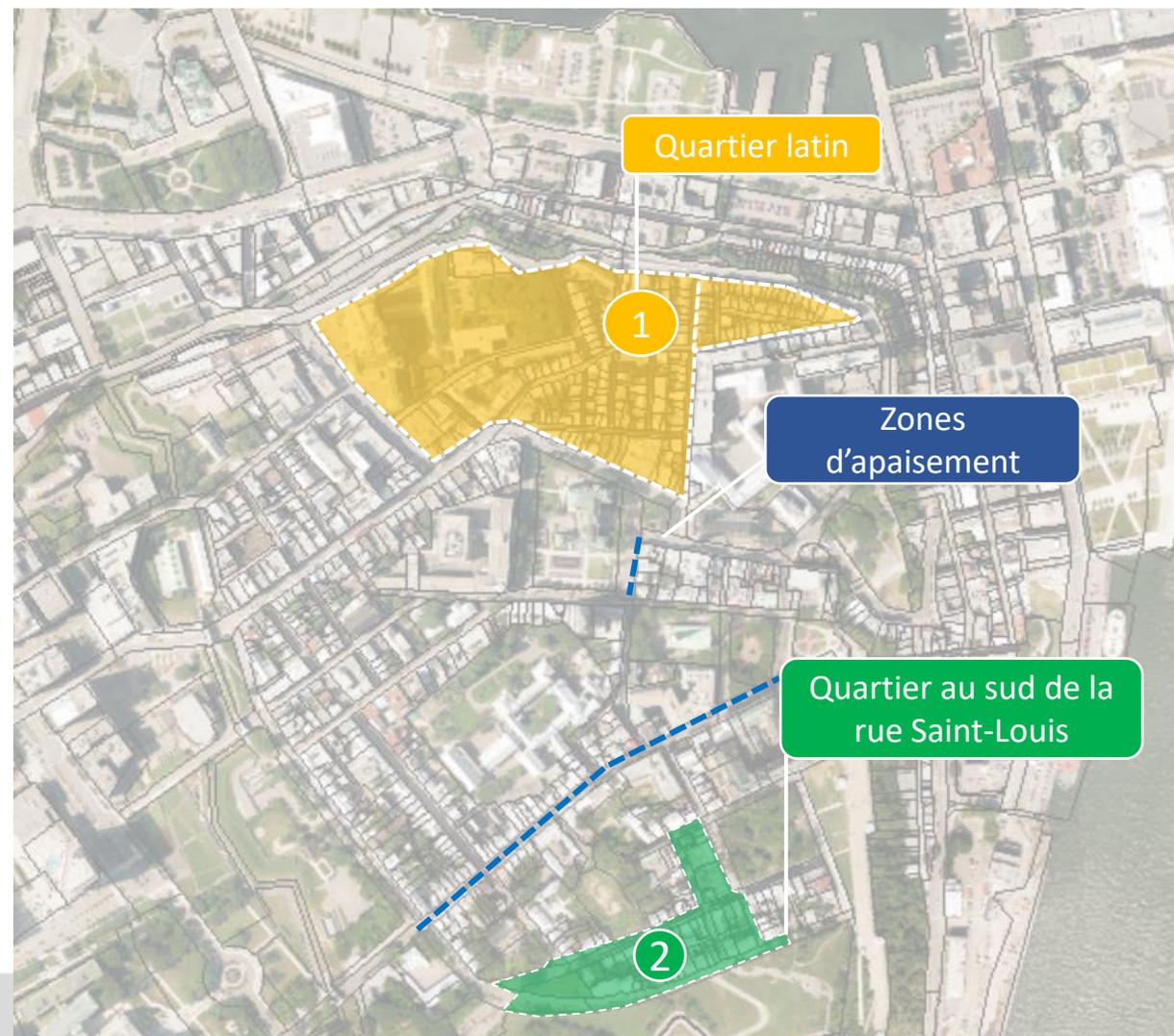
Projet proposé Été 2025



Portée du projet 2025

Quatre composantes

1. Zone piétonne au nord de la côte de la Fabrique (Quartier latin)
2. Zone piétonne au sud de la rue Saint-Louis
3. Mesures d'apaisement de la circulation sur la rue Saint-Louis
4. Occupation ponctuelle de la voie de stationnement par des terrasses sur la rue des Jardins



Période du projet 2025



Zones piétonnes – Extension de la période

- 2 juin au 2 septembre
- Lundi au dimanche de 11 h à 24 h

Rue Saint-Louis

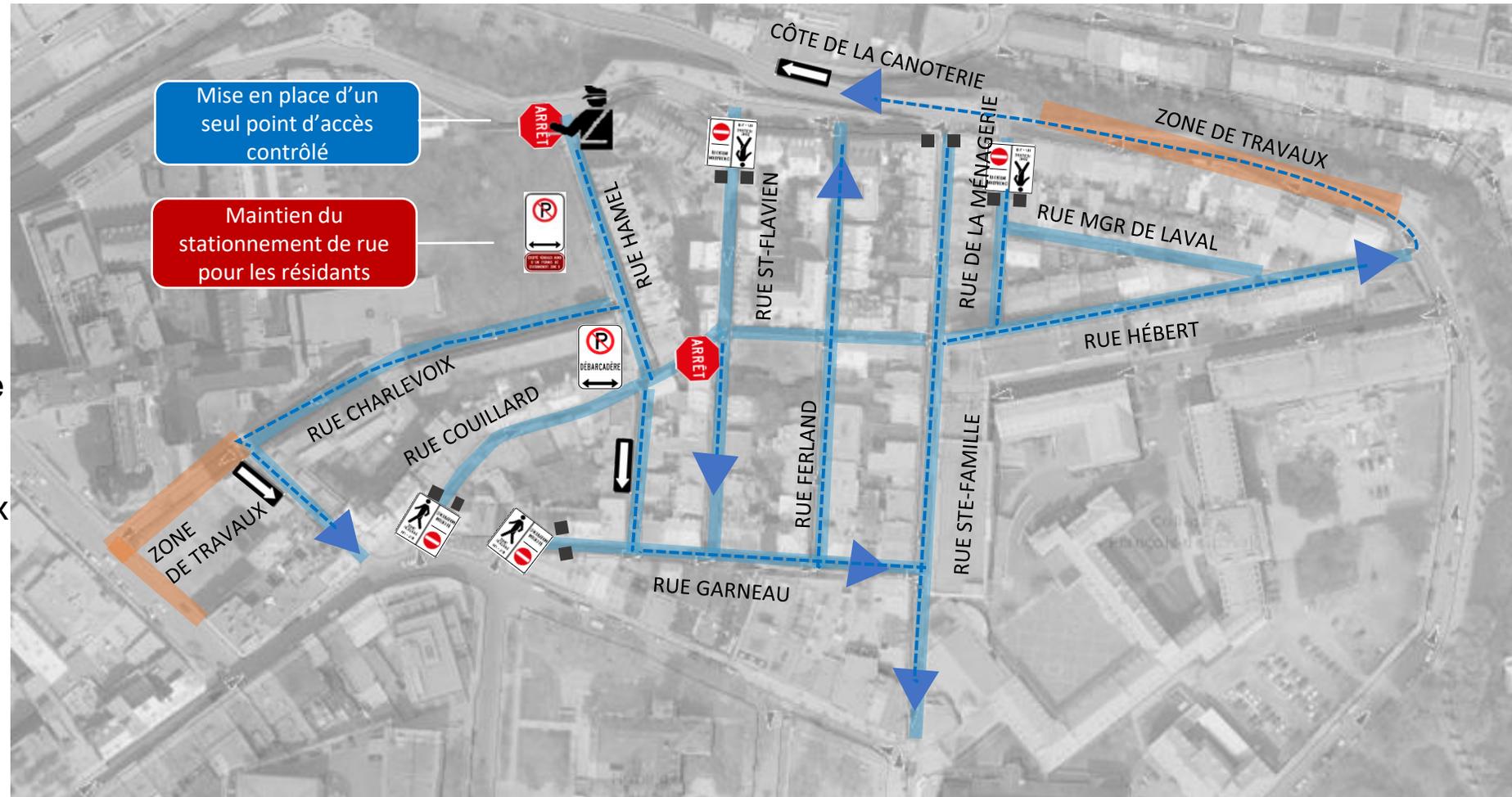
- 25 juin au 24 août 2025
- En tout temps

Rue des Jardins

- 16 mai au 13 octobre 2025
- En tout temps

Zone piétonne

Quartier Latin



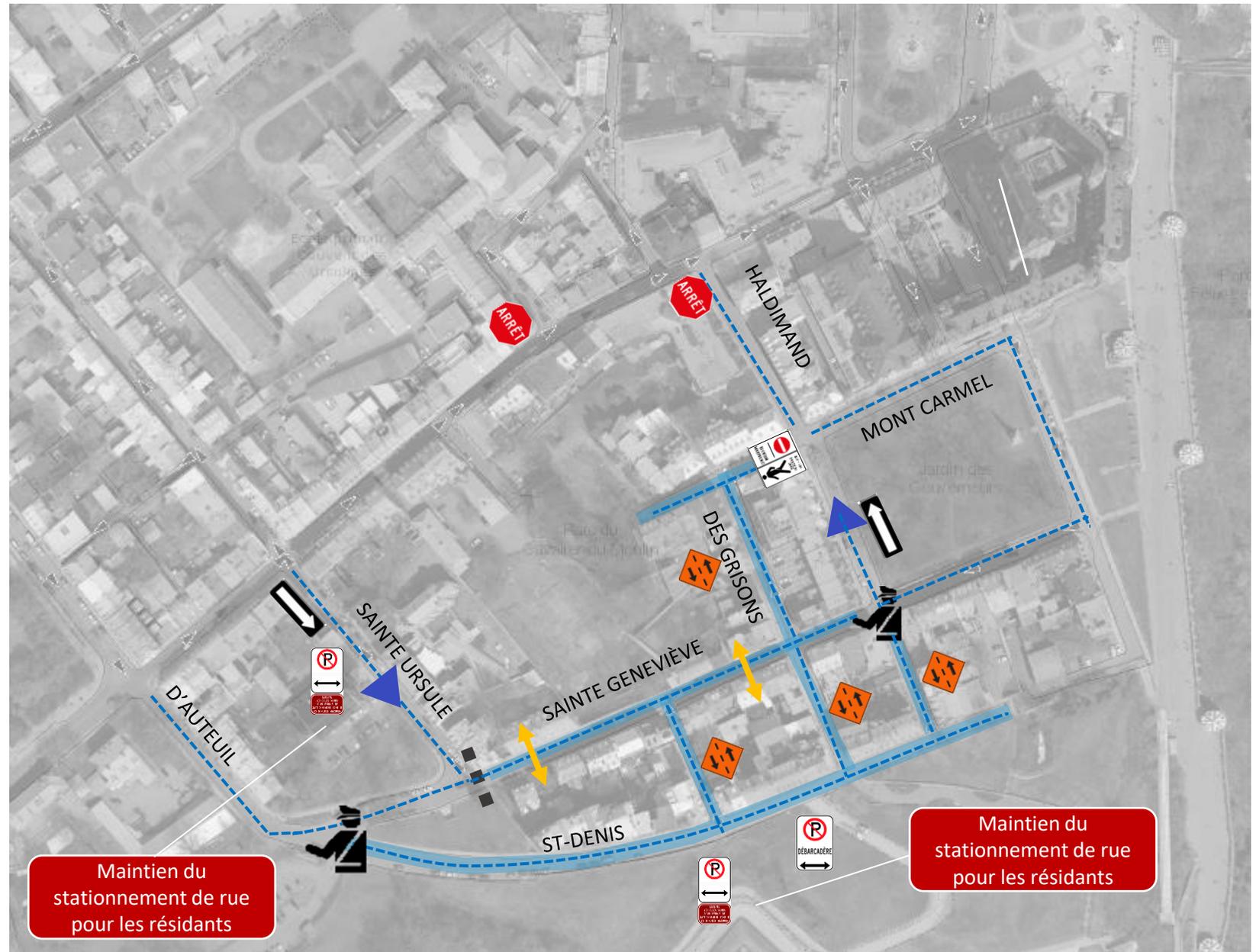
-  Bollards
-  Rue à sens unique modifié
-  Stationnement interdit
-  Stationnement réservé aux résidents
-  Arrêt obligatoire
-  Zone de débarcadère
-  Accès fermé par une barrière
-  Point d'entrée contrôlé

Zone piétonne

Rue Saint-Louis



- ■ Bollards
- ↔ Seuil de ralentissement
- ➡ Rue à sens unique modifié
-  Stationnement réservé aux résidents
-  Arrêt obligatoire
-  Zone de débarcadère
-  Accès fermé par une barrière
-  Point d'entrée contrôlé



Gestion des accès

Zone du Quartier latin

- Présence d'un répartiteur et poursuite du projet pilote de barrière automatique au carrefour de la rue Hamel et de la rue des Remparts
- Bollards rétractables permanents au carrefour de la rue Sainte-Famille et de la rue des Remparts
- Remplacement des barrières ornementales par des bollards rétractables saisonniers
 - Rue Couillard
 - Rue Garneau
 - Rue Saint-Flavien
 - Rue de la Ménagerie



Gestion des accès

Zone au sud de la rue Saint-Louis

- Présence d'un répartiteur au carrefour de la rue Saint-Denis et de la rue D'Auteuil
- Présence d'un répartiteur au carrefour de la rue de la Porte et de l'Avenue Sainte-Geneviève
- Barrière ornementale au coin Mont-Carmel et Haldimand
- Remplacement des barrières ornementales par des bollards rétractables saisonniers sur l'Avenue Sainte-Geneviève



Gestion des accès

Accès aux zones piétonnes – 11 h à 24 h

- **Permis permanent de circuler**
 - Résidants de la zone piétonne
 - Travailleurs qui ont accès à un espace de stationnement hors rue
 - Parents dont l'enfant fréquente le CPE Les Petits Murmures
- **Autorisation temporaire de circuler**
 - Véhicules qui doivent faire un déplacement occasionnel pour offrir un service (plombier, électricien, entrepreneur en construction, etc.)
 - Véhicules des visiteurs des hôtels se destinant à un stationnement hors rue, avec preuve de réservation
- **Aucune autorisation requise**
 - Véhicules d'urgence, véhicules pour la collecte des ordures et l'entretien des voies de circulation, taxis, STAC

Gestion des accès

Accès aux zones piétonnes – 24 h à 11 h

- Tous les véhicules peuvent entrer et circuler sans restriction dans la zone piétonne
- Les activités de livraison doivent se faire entre 7 h et 11 h

Gestion des accès

Permis permanent de circuler

- Vignettes remises gratuitement aux personnes autorisées à circuler en véhicule dans les zones piétonnes
- Communication écrite avec les résidants pour présenter les modalités de fonctionnement et de distribution des vignettes dans la semaine du 19 mai 2025
- Point de distribution situé à l'hôtel de ville (2, rue des Jardins)

4

Apaisement de la circulation Rue Saint-Louis



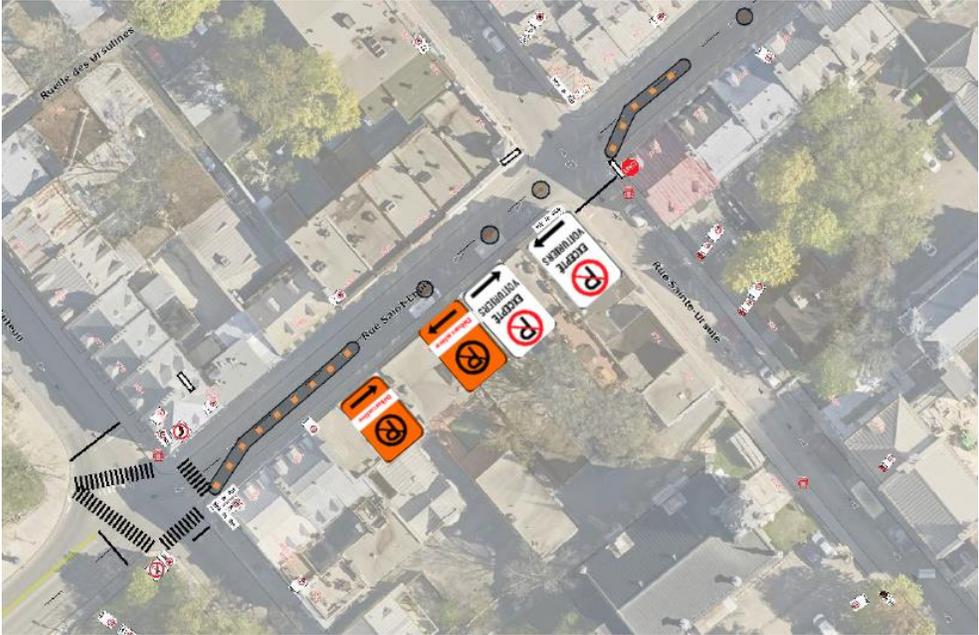
Mesures d'apaisement - Rue Saint-Louis

Cadre proposé

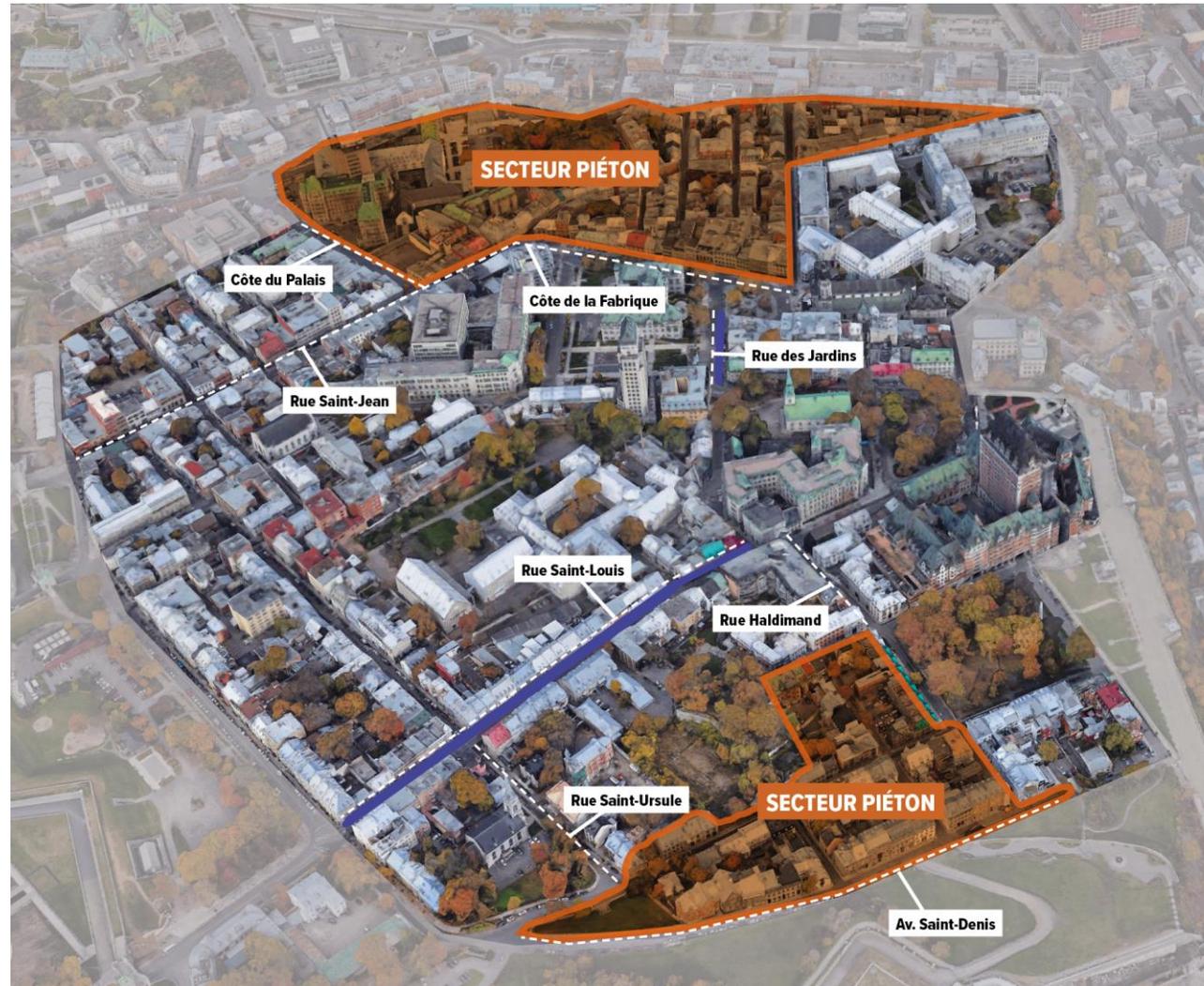
- Maintien du corridor piétonnier ayant une largeur de 2,5 mètres
- Ajout d'un arrêt obligatoire temporaire au carrefour de la rue Saint-Louis et de la rue Haldimand
- Gestion plus serrée des activités de débarcadère (livraison et service de voiturier)
- Ajout de bacs de plantation et bonification florale
- Maintien des espaces de stationnement réservés aux résidents sur la rue Sainte-Ursule et inversion du sens unique de la rue Sainte-Ursule



Mesures d'apaisement - Rue Saint-Louis



Carte des mesures d'atténuation et zones piétonnes 2025



5

Gestion de la circulation 2.0



Gestion de la circulation 2.0



- Les caractéristiques du Vieux-Québec sont **uniques**:
 - Site patrimonial
 - Fortifications
 - Rues étroites
 - Absence de trottoir
 - Nombre élevé de piétons
- La Ville de Québec souhaite déployer **graduellement** une nouvelle approche de gestion de la circulation qui est adaptée à l'environnement spécifique du Vieux-Québec

Gestion de la circulation 2.0



- Trois mesures **permanentes** sont envisagées à compter du mois de juin 2025
 - Implantation d'une zone dite « partagée »
 - Révision des limites de vitesse
 - Implantation de seuils de ralentissement

Gestion de la circulation 2.0

Qu'est-ce qu'une zone partagée?

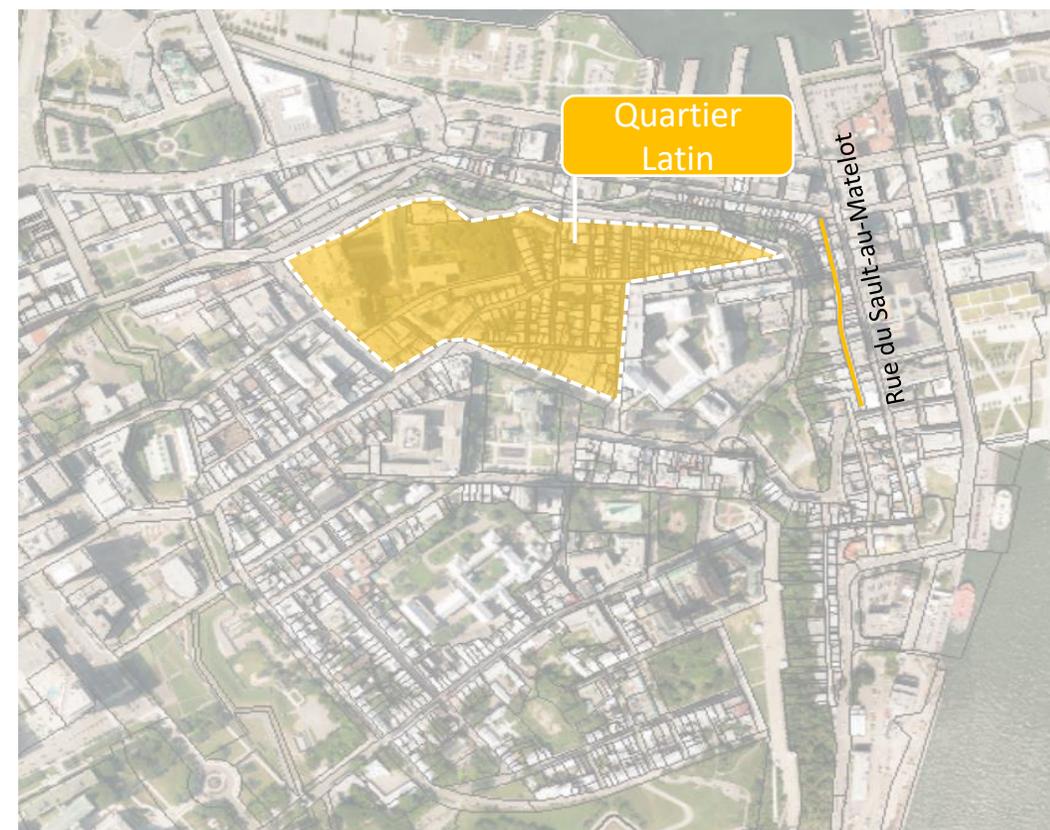
- Ensemble de rues partagées où les piétons peuvent circuler librement
- Tous les modes de déplacement partagent l'espace en accordant la priorité aux utilisateurs plus vulnérables
- L'aménagement porte les usagers à interagir et favorise la convivialité de la rue en renforçant son rôle d'espace public.
- Le partage de la rue induit de faibles vitesses auprès des automobilistes et des cyclistes.



Gestion de la circulation 2.0

Zone partagée - Approche proposée

- Création d'une zone dite « partagée » en désignant les rues du Quartier latin comme « rue partagée » à l'année



Gestion de la circulation 2.0

Limites de vitesse

- La limite de vitesse a été abaissée de 50 km/h à 30 km/h en 2021
- Il est proposé d'abaisser la limite de vitesse de 30 km/h à 20 km/h sur les rues situées à l'intérieur des fortifications



Gestion de la circulation 2.0

Seuils de ralentissement

- Réalisation d'un projet pilote portant sur l'installation de deux seuils de ralentissement sur l'avenue Sainte-Genève



6

Chantiers dans le Vieux-Québec



7

Prochaines étapes



Prochaines étapes

- Distribution des vignettes pour les zones piétonnes : Mai 2025
- Implantation du projet :
 - Dès la mi-mai 2025 pour la piétonnisation de la rue Saint-Jean
 - Dès le début juin 2025 pour les zones piétonnes
 - À la fin juin pour la rue Saint-Louis



Période de questions

